

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création : 24/10/2018


Edition 01



Date de révision

Révision

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise	
1.1	<p>Nom commercial FERTISOL K 00-19-27 + SO3 AOP102</p> <p>Nom chimique</p> <p>Formule chimique 0-19-27+ 7 SO3</p> <p>CE No N/A</p> <p>CAS No. N/A</p> <p>N° du registre REACH N/A</p>
1.2	Utilisation de la substance/préparation Engrais minéral
1.3	<p>Nom de la Société Productrice ALLIANCE OCCITANE</p> <p>Adresse 24, avenue Marcel DASSAULT 31505 TOULOUSE CEDEX (France)</p> <p>Téléphone +33 05 61 38 01 23</p> <p>e-mail de la société pour FDS contact@arterris.fr</p>
1.4	<p>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</p> <p>ANGERS 02 41 48 21 21 BORDEAUX 05 56 96 40 80 LILLE 0800 59 59 59 LYON 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY 03 83 22 50 50 PARIS 01 40 05 48 48 RENNES 02 99 59 22 22 STRASBOURG 03 88 37 37 37 TOULOUSE 05 61 77 74 47</p>

2 Identification des dangers				
2.1	Classification	Conformément au règlement 1272/2008 [CLP] Les. Oc. 1; H318		
2.2	Éléments de l'étiquette	Pictogramme	Mention d'avertissement	Mention de danger
			Danger	H318
				Conseils de prudence P280 P305 + P338 + P351 P310
2.3	Autres dangers	Non connu		

3 Composition/Information sur les Composants					
3.1	Composants				
	Nom	N° CE	N° CAS	Classification CLP	N° D'ENREGISTREMENT REACH
	Superphosphate simple (SSP)	232-379-5	8011-76-5	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119488967-11-0028
	Superphosphate triple (TSP)	266-030-3	45996-95-4	Lesions oculaires graves catégories 1 H318, H315	01-2119493057-33-0022
	Chlorure de potasse	Cette substance est exempté de l'inscription de règlement REACH conformément à l'article 2 (7) (a) et (b) Annexe V : Catégorie : 7 Substance d'origine naturelle, non chimiquement modifiée			
Le n° CE correspond au n° EINECS ou ELINCS, et le N° d'index au n° de la liste harmonisée de la classification et l'étiquetage des substances dangereuses ou au catalogue de la classification et l'étiquetage					

4	Premiers secours	
4.1	Description des premiers secours	
	Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Le cas échéant, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène et consulter immédiatement un médecin. Ne pratiquez pas la respiration bouche à bouche. Consulter un médecin immédiatement quand ont été inhalés les poudres de la substance dans une forme massive.
	Ingestion	Consulter un médecin. Rincer abondamment la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.
	Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau et au savon durant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements souillés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
	Contact avec les yeux	Laver abondamment à l'eau durant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles de contact si vous en portez. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
4.2	Principaux symptômes et effets	
	Peau	Le contact prolongé peut causer des irritations
	yeux	Il peut provoquer des rougeurs et une conjonctivite
	Ingestion	Il peut provoquer des maux au niveau gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
	Inhalation	Il peut provoquer des maux au niveau gastro-intestinal, des nausées, des vomissements et des diarrhées Vertiges, somnolence ou irritation respiratoire.
4.3	Avis aux médecins et traitements spéciaux	
		La décomposition thermique ou les incendies peuvent produire des oxydes de phosphore et de soufre, lesquels quand sont inhalés provoquent une irritation et des effets corrosifs dans le système respiratoire.

5	Mesures de lutte contre l'incendie	
	Moyen d'extinction approprié	Utiliser un média d'extinction propre aux conditions. (Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction)
5.1	Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne connais pas les moyens appropriés.
5.2	Dangers spéciaux	Non inflammable. Par température de 235°C peut être libéré de l'ammoniac. Peut former trichlorure de l'azote qui explose spontanément dans l'air si mélangé avec chlore ou hypochlorites.
5.3	Méthodes spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	Ne requiert pas des mesures spéciales. Ne pas respirer les fumées. Ouvrir les fenêtres et les portes pour une meilleure respiration.
	Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Équipement de respiration autonome et des vêtements appropriés.

6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Précautions individuelles	Bonnes pratiques d'hygiène
		Utilisez les quantités par hectare indiquées sur l'étiquette ou l'emballage.
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit d'arriver dans le système d'eau et d'égout. Si vous ne pouvez pas l'éviter et que le produit atteint les égouts, informer les autorités compétentes de l'endroit et le moment où l'incident s'est produit.
6.3	Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit par une méthode mécanique.

7	Manipulation et Stockage	
7.1	Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussière. Nettoyer les équipements avant de sa manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les lieux de travail. Laver les mains après son usage.
7.2	Conditions pour un bon Stockage et des incompatibilités	Il est recommandé que le produit soit stocké sous abri, sec et bien ventilé. Les conteneurs doivent rester hermétiquement fermés. Entreposer le produit dans des endroits uniquement prévu à ce produit. Conserver à l'écart de toute source de chaleur ou des sources d'inflammation.
7.3	Usages spécifiques finals	Agricole et industriel

8	Contrôle de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Limite d'exposition professionnelle (VLE)	
	SSP	Aucune donnée
	TSP	Aucune donnée
	KCI	Aucune donnée
	Dose dérivée avec effet (DNEL)	
	Opérateurs	
	SSP	3,1 mg/m ³ par inhalation et 17,4mg/kg p.c./jour cutanée
	TSP	3,1 mg/m ³ par inhalation et 17,4mg/kg p.c./jour cutanée
	KCI	Non applicable
	Consommateurs	
	SSP	0,9 mg/m ³ par inhalation et 10,4mg/kg p.c./jour cutanée
	TSP	0,9 mg/m ³ par inhalation et 10,4mg/kg p.c./jour cutanée
	KCI	Non applicable
	Concentration prédite avec effet (PNEC)	
	SSP	Eau douce : 1,7 mg/L ; Eau de mer : 0,17 mg/L
	TSP	Eau douce : 1,7 mg/L ; Eau de mer : 0,17 mg/L
	KCI	Non applicable
8.2	Contrôles de l'exposition	Favoriser une ventilation optimale. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales
	Mesure d'hygiène	Solide faiblement pulvérulent. Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre la poussière ou le brouillard. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	Protection individuelle	
	Yeux / visage	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme EN 166 dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussières.
	Peau et corps	Vêtements de protection et des gants résistant aux produits chimiques conforme à la norme NF EN 420, NF EN 374-1, NF EN 374-2 et NF EN 374-3
	Respiratoire	Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/de poussière inhalables. Filtre à particules de faible capacité de rétention pour particules solide (par exemple : EN 143 ou 149, type P1 ou FFP)
9	Propriétés physiques et chimiques	
9.1	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.	
	Aspect	Solide
	Couleur	De gris clair à gris foncé.
	Densité	1
	pH	7
	Granulométrie	95% entre 2,5mm et 5mm
	Point/intervalle de fusion	supérieur à 110 °C
10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et de d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit
10.4	Condition à éviter	Hygroscopique : Absorbe l'humidité en cas de stockage de longue durée dans un endroit à haute teneur en humidité. Conserver dans un endroit bien ventilé et sec
10.5	Matériaux incompatibles	Eviter tout contact avec des produits acides, alcalins ou comburants
10.6	Produits de décomposition dangereux	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11	Information Toxicologique	
11.1	Information sur les effets toxicologiques	
	Toxicité aiguë	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	LD50 3020 mg/kg (rat)
	Corrosion / Irritation cutanée	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	Pas d'effet d'irritation
	Blessures / Irritation oculaire grave	
	SSP	Irritant
	TSP	Irritant
	KCl	Pas d'effet d'irritation
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
	SSP	Non sensibilisant
	TSP	Non sensibilisant
	KCl	Non sensibilisant
	Cancérogénicité	
	SSP	Non disponible
	TSP	Non disponible
	KCl	Non disponible
	Mutagénicité des cellules germinales	
	SSP	Non mutagène
	TSP	Non mutagène
	KCl	Néant
	Toxicité pour la reproduction	
	SSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	TSP	Compte tenu des données disponibles, ne remplit pas les critères de classification
	KCl	Aucune classification n'est nécessaire

12	Informations Écologiques	
12.1	Ecotoxicité	
	SSP	Non toxique
	TSP	Non toxique
	KCl	Non toxique
12.2	Persistance et dégradabilité	
	SSP	Aucune donnée
	TSP	Aucune donnée
	KCl	la substance est inorganique et aucun test de biodégradabilité n'est donc applicable
12.3	Potentiel de bioaccumulation	
	SSP	Très bas potentiel
	TSP	Très bas potentiel
	KCl	Ne s'accumule pas dans les organismes
12.4	Mobilité dans le sol	
	SSP	Bas potentiel d'adsorption
	TSP	Bas potentiel d'adsorption
	KCl	Faible potentiel d'adsorption

12	Informations Écologiques (suite)	
12.5	Résultats de l'évaluation PBT/vPvB	
	SSP	L'évaluation n'a pas été effectuée parce que la substance est de nature inorganique
	TSP	L'évaluation n'a pas été effectuée parce que la substance est de nature inorganique
	KCI	L'évaluation n'a pas été effectuée parce que la substance est de nature inorganique
12.6	Autres effets nocifs	-

13	Considérations relatives à l'élimination	
13.1	Méthode pour le traitement des déchets	
	Retirer par des moyens mécaniques. Ne pas retirer le produit dilué dans de l'eau ou le jeter dans les égouts. Suivez les instructions locales et les règles régissant la cession.	

14	Informations relatives au transport						
	Test OCDE 404 effectué, Produit non soumis à l'ADR						
14.1	Information réglementaire	N° ONU	Nom propre du transport	Classe	Groupe d'emballage	Risques environnementaux	Précautions spéciales pour les utilisateurs
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol 73/78 et du Code IBC: Non applicable.						

15	Informations réglementaires	
	Le bénéficiaire est responsable de bien connaître des réglementations nationales et locales.	
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.	
	Concerné par la rubrique 3430 de la Nomenclature des Installations Classées : Fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique d'engrais à base de phosphore, d'azote ou de potassium (engrais simples ou composés)	
15.2	Évaluation de la Sécurité Chimique : Non applicable	

16	Autres informations	
	Phrases de danger H	H315 – Provoque une irritation cutanée H318 – Provoque des lésions oculaires graves
	Phrases de prudence	
	Prévention	P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention	P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P321 – Traitement spécifique (voir sur l'étiquette). P391 – Recueillir le produit répandu. P362 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P302 + P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	Stockage	
	Élimination	P501 – Éliminer le récipient en le ramenant au point d'achat au dates prévues à cet effet.
	Abréviations et acronymes	VLA-ED : Valeur limite de moyenne d'exposition VLA-EC : Valeur limite d'exposition à court terme NOAEL : Concentration sans effet néfaste observé DNEL : Concentration sans effet dérivé PNEC : Concentration prévisible sans effet EC50 : Concentration effective moyenne. Concentration du composant qui affecte 50% des organismes testés. DL50 : Dose létale. Dose d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. LC50 : Concentration létale. Quantité d'une matière qui provoque la mort de 50% des organismes testés. N/D : Non disponible ; N/A : Non applicable DSD : Directive 65/548/CEE ; CLP : Règlement 1272/2008 Formation obligatoire en matière de Prévention des Risques Professionnels Adaptation au REACH et au Règlement 453/2010
	Formation appropriée pour les travailleurs	
	Modifications apportées à la révision actuelle	

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont données en toute bonne foi et honnêteté, sur la base des connaissances disponibles sur le produit au moment de sa publication. Elle n'implique aucunement l'acceptation d'un quelconque engagement ou responsabilité de type légal de la part de la Société concernant les conséquences de son utilisation ou mauvaise utilisation en toutes circonstances particulières.

Cette fiche de données de sécurité a été relue et validée par :

- Le responsable transport / logistique
- Le responsable HSE